

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES SOURCES DE L'ORNE  
DEPARTEMENT DE L'ORNE

**Délibération DEL-2024-02-05**



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE



SÉANCE DU JEUDI 15 FÉVRIER 2024

Date de convocation :  
9 février 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze février, à vingt heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Sources de l'Orne dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la salle de Surdon (Macé) sous la présidence de M. Jean-Pierre FONTAINE, Président.

Nombre de délégués en exercice :  
42

Présents : MMES BETTEFORT Stelliane, BIDAULT Martine, DEBACKER Hélène, GUYOT Jeannine, LAHIGUERA Angélique, LAMBERT Pamela, LECAMUS Florence, LUBRUN Laurence, MALEWICZ-LABBÉ Marie-Caroline, MESNEL Elisabeth, MEYER Martine, PERSEHAYE Christel, PUITG Reine-Marie, TINOIS Marie-Claude, MM. BRUNEAU Daniel, CHATEL Jacques, CORU Vincent, CUISINIER Jean-Michel, DUVAL Claude, EGRET Fabrice, FLEURIEL Patrick, FONTAINE Jean-Pierre, GRASLAND Yves, HUGUIN Patrick, LAMBERT Patrick, LE CARVENNEC Eric, LELOUP Christian, LEROY Michel, LEVESQUE Michel, MAACHI Mostefa, MAUSSIRE Jacques, QUELLIER Serge, ROBIEUX Christophe, RENOUARD Eric, RICHARD Christian, ROGER Damien, ROLLAND Jean-Pierre, SOREL Damien, TAUPIN Jean-Marie, VINET Paul

Nombre de délégués présents :  
40

Excusés avec pouvoir : Mme LEMOINE Martine (pouvoir donné à M. MAUSSIRE Jacques), M. PAUPY Richard (pouvoir donné à M. MAACHI Mostefa)

Nombre de votants :  
42

**VOIX POUR** :  
42

Secrétaire de séance : Mme MALEWICZ-LABBÉ Marie-Caroline

**VOIX CONTRE** :  
0

**Objet : Marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réfection des réseaux d'eau à Mortrée : Avenant n°1**

**ABSTENTIONS** :  
0

**Monsieur le Président expose** les modifications introduites par l'avenant :

L'avenant n°1 a pour objet la fixation de la rémunération définitive du maître d'œuvre dans les conditions prévues au marché.

- Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :

<b>Pour les travaux de réseau eaux usées</b>	
Montant prévisionnel (Co)	310 000,00 € HT
Taux de rémunération (t)	6,75%
Forfait de rémunération provisoire	20 925,00 € HT
<b>Pour les travaux de réseau eau potable</b>	
Montant prévisionnel (Co)	799 000,00 €
Taux de rémunération (t)	3,45%
Forfait de rémunération provisoire	27 565,50 € HT

▪ Modifications introduites par l'avenant :

Le montant prévisionnel des travaux eaux usées passe de 310 000 € (Co) à 710 360,00 € HT (C).

$C > 120 \text{ Co}$  donc  $t' = 90 \% t$

$t' = 6,75 \times 90\% = 6,075\%$

Forfait définitif de rémunération =  $710\,360,00 \times 6,075\% = \mathbf{43\,154,37\,€\ HT}$

Le montant prévisionnel des travaux eau potable passe de 799 000,00 € (Co) à 1 021 682,40 € HT (C).

$C > 120 \text{ Co}$  donc  $t' = 90 \% t$

$t' = 3,45 \times 90\% = 3,105\%$

Forfait définitif de rémunération =  $1\,021\,682,40 \times 3,105\% = \mathbf{31\,723,24\,€\ HT}$

Le montant de l'avenant s'élève à 26 387,11 € HT et porte le montant du marché à 74 877,61 € HT.

Monsieur le Président fait savoir que la Commission d'Appel d'Offres réunie le 26 janvier 2024 a émis un avis favorable.

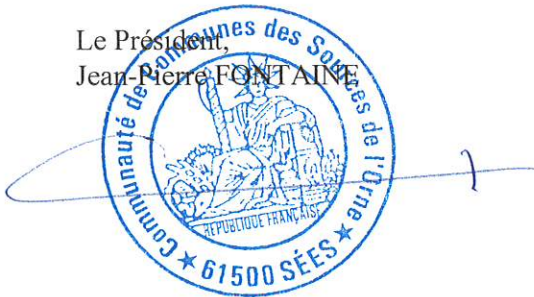
**Le Conseil Communautaire**, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**Vu** l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres,

- **ACCEPTTE** de fixer la rémunération définitive du maître d'œuvre selon les modalités prévues au marché ;
- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant n°1 pour un montant de 26 387,11 € HT (31 664,53 € TTC)
- **PRECISE** que le montant du marché est porté à 74 877,61 € HT (89 853,13 € TTC).

Fait et délibéré les dits jour, mois, an ci-dessus,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Jean-Pierre FONTAINE



La secrétaire,  
Marie-Caroline MALEWICZ-LABBÉ